

Arrondissement de VITRY LE FRANCOIS
Commune de LA CHAUSSEE SUR MARNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 novembre 2022

DATE DE CONVOCATION

22/11/2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 28 novembre à vingt heures.

DATE D'AFFICHAGE

22/11/2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle communale, sous la présidence du maire André CASTAGNA.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 14

Présents : 11

PRÉSENTS :

AGNUS Frédéric, AUBRY Stéphane, CASTAGNA André, COPPIN Thierry, CLEMENT Didier, GIBONI Mickaël, PERRAUD Cécile, SALERNO Patricia, SALERNO Bruno, TENDART Amélie, LAMBERT Jimmy.

Pouvoirs : 2

Absents excusés : DUGOIS Jean François (a donné pouvoir à COPPIN Thierry), PERROUD Stéphanie (a donné pouvoir à SALERNO Patricia)

ABSENTS non excusés : DELACOURT Thomas,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cécile PERRAUD

Le quorum étant atteint et après approbation du procès-verbal n° PV 2/2022 de la séance du 10 octobre 2022, Monsieur le Maire ouvre la séance.

L'ordre du jour est rappelé :

- Invitation du Maire pour présentation de la construction de poulaillers et d'une unité de méthanisation sur la Commune, par les porteurs de ces projets.
- Adhésion au Syndicat Mixte Ferme création d'un « Territoire de sécurité urbain et rural »
- Adhésion à la convention Sante prévention du CDG51
- Transfert de charges et transferts financiers dotations de compensation pour 2022, approbation du rapport de la commission de transfert.
- Renouvellement de contrat avec les Furies (accord de principe)
- Convention de mise à disposition concernant le nouvel adjoint technique avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der (autorisation et délégation de signature)
- Questions diverses.

Monsieur le maire informe le conseil que les porteurs du projet d'une unité de méthanisation qui devaient venir faire une présentation ce jour, ont annulé le rendez-vous par téléphone et annoncé que le projet était abandonné. Nous demanderons donc une confirmation écrite de leur part.

Les membres du Conseil municipal ont décidé :

Concernant la délibération portant sur l'adhésion au Syndicat Mixte Fermé création d'un « Territoire de sécurité urbain et rural » (TSUR). Après exposé, **à l'unanimité, le Conseil REFUSE d'adhérer au Syndicat mixte fermé** pour l'implantation de vidéosurveillance sur la N4. Cela impliquerait une participation de 0.68 € par habitant et par an, à verser à ce dernier.

Concernant la délibération portant sur l'Adhésion à la Convention Santé prévention du CD651.

A l'unanimité, le conseil décide d'adhérer à la convention Santé prévention du CD651 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Concernant la délibération portant sur le transfert de charges et transferts financiers dotations de compensation pour 2022 et pour l'approbation du rapport de la commission de transfert (CLECT) la participation de la commune s'élevant à 146540.92 €.

A l'unanimité, le conseil décide de s'abstenir à autoriser les transferts de charges et financiers.

Concernant la délibération portant sur l'animation fête patronales 2023.

A l'unanimité, le conseil accepte le renouvellement de contrat avec Les Furies à hauteur de 2000 €.

Concernant la délibération portant sur la Convention de mise à disposition du nouvel adjoint technique avec la communauté de communes Vitry Champagne et Der.

A l'unanimité, le conseil accepte la convention de mise à disposition, cette charge est évaluée sur la base de 17,14 % hebdomadaire, et autorise le maire à signer tous documents qui s'y rapporte.

Questions Diverses

Concernant la délibération portant sur les dépenses Fêtes et cérémonies, Monsieur le Maire a proposé au Conseil, de prendre en charge les dépenses liées aux festivités au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Après exposé, le conseil accepte à l'unanimité l'affectation de ces dépenses aux comptes 6232 « fêtes et cérémonies »

Des plantations (arbres d'ornement et fruitiers) vont être faites par la Communauté de Commune à la Hayotte, avenue du Dr Justin Jolly, au terrain de foot, à la sapinière, et entre l'école et le city.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 21h30.

Signature
La Secrétaire de séance

Signature
Le Maire